

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**3 FÉVRIER 2014
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 3 février 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Madame la conseillère Lyne Beaulieu et messieurs les conseillers Marc-André Savaria et Gaétan Marcil

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :

18. Autorisation de signature
Acte de vente Guy Achard (partie de l'ancien chemin de la Baronnie)

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

37. Mandat de maire suppléant
Modification à la résolution 2013-438

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Secteur visé par le programme de crédit de taxes pour le secteur central
- Zone visée par le projet de règlement 707-54
- Localisation du lot 96
- Montant de l'offre ajustée pour le 1719, route Marie-Victorin

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2014-025 **Approbation procès-verbal Séance générale 13 janvier 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 13 janvier 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2014-026 **Approbation des comptes – janvier 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de janvier 2014 :

Fonds d'administration : 3 141 027.29 \$
(Chèques numéros 14389 à 14553, paiements par débit direct et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation : 447 116.76 \$
(Chèques numéros 1489 à 1502 et paiement par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2481

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2014-03 **Règlement 534-43 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter deux (2) cases de stationnement pour une durée d'une heure sur une portion de la rue Nicolas-Choquet**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-43 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter deux (2) cases de stationnement pour une durée d'une heure sur une portion de la rue Nicolas-Choquet.

A-2014-04 **Règlement 806 concernant l'établissement d'un programme de revitalisation du secteur central de Varennes**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 806 concernant l'établissement d'un programme de revitalisation du secteur central de Varennes

A-2014-05 Règlement 707-53 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre un maximum de deux (2) enseignes sur une marquise et en fixer les normes d'installation

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-53 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre un maximum de deux (2) enseignes sur une marquise et en fixer les normes d'installation

2014-027 Adoption – Premier projet de règlement 707-53 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre un maximum de deux (2) enseignes sur une marquise et en fixer les normes d'installation

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-53 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre un maximum de deux (2) enseignes sur une marquise et en fixer les normes d'installation soit et est adopté.

Adoptée.

A-2014-06 Règlement 707-54 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la méthode de calcul pour déterminer la hauteur des bâtiments principaux et de modifier la hauteur maximale permise des bâtiments principaux

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-54 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la méthode de calcul pour déterminer la hauteur des bâtiments principaux et de modifier la hauteur maximale permise des bâtiments principaux

2014-028 Adoption – Premier projet de règlement 707-54 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la méthode de calcul pour déterminer la hauteur des bâtiments principaux et de modifier la hauteur maximale permise des bâtiments principaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-54 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la méthode de calcul pour déterminer la hauteur des bâtiments principaux et de modifier la hauteur maximale permise des bâtiments principaux soit et est adopté.

Adoptée.

2014-029 Adoption – Règlement 805 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2014

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 805 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2014.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2014-030 Reliure de documents 2014
*Reliure Travaction (1991) inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la reliure de documents 2014;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 28 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Reliure Travaction (1991) inc.* de Drummondville, datée du 27 janvier 2014, pour effectuer la reliure de documents au service de la bibliothèque en 2014. Cette dépense est imputable au fonds d'administration pour un montant total de 44 212.77 \$, taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2487

Adoptée.

**2014-031 Travaux de marquage de chaussées
Reconduction du contrat pour 2014
*Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc.***

Considérant la résolution 2013-094 adoptée en séance générale le 11 mars 2013 pour le contrat de marquage de chaussées;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat de marquage de chaussées pour l'année 2014 avec la compagnie *Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc.*, de Saint-Constant, pour

un montant de 107 464.78 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 27 février 2013. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2485

Adoptée.

**2014-032 Contrat « Planification, organisation, coordination et animation des camps de jour, camps spécialisés, sorties et service de garde »
Reconduction du contrat pour 2014
AES Une division de GVL inc.**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 20 janvier 2014;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la proposition de la firme AES, une division de GVL inc., de se prévaloir de son année d'option pour la planification, l'organisation et coordination et l'animation des camps de jour, camps spécialisés, sorties et service de garde, pour la saison estivale 2014, pour un montant de 150 150.67 \$ (taxes incluses si applicable) ainsi qu'un montant de 7 000 \$ plus taxes pour les demandes d'accompagnement d'enfants à besoins particuliers.

Certificat de la trésorière numéro 2482

Adoptée.

**2014-033 Renouvellement mandat vérificateur – 2013
Moreau Boisselle Brunelle**

Considérant la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière;

En conséquence, Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater la firme Moreau Boisselle Brunelle pour la vérification des états financiers et ceux du régime de retraite 2013 pour des montants respectifs de 19 340 \$ et 2 400 \$, plus taxes applicables. Ces dépenses sont imputables au fonds d'administration.

Certificat de trésorière numéro 2474

Adoptée.

**2014-034 Acquisition des modules « Urbanisme » et « Mobilité » - Logiciel AccèsCité
Autorisation de dépenses au fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 21 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confirmer l'acquisition de la firme PG Solution inc. des modules « Urbanisme » et « Mobilité » pour un montant de 10 709.92 \$, taxes incluses.

Le remboursement de cette somme est affecté au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans à compter de 2015.

Certificat de la trésorière numéro 2483

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2014-035 Autorisation de signature
Acte de modification de servitude Gaz métropolitain**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre Gaz Métropolitain et la Ville de Varennes; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2014-036 Autorisation de signature
Acte de vente Les Investissements Innoval inc.
Lots 514 P et 515 P**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Les Investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Le certificat prévu à l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q. c. I-0.1) est joint à la présente.

Adoptée.

**2014-037 Autorisation de signature
Acte d'achat Les Investissements Innoval inc.
Lot 515 P (future emprise de rue)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte d'achat à intervenir entre Les Investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2014-038 Convention de subvention – Projet d'immobilisation entre la Ville de Varennes et la Fédération canadienne des municipalités – Autorisation de signature

Attendu qu'une convention de subvention doit être signée entre les parties dans le cadre de du projet d'immobilisation entre la Ville de Varennes et la Fédération canadienne des municipalités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner monsieur Sébastien Roy, directeur général, comme représentant autorisé de la Ville de Varennes;

D'autoriser monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2014-039 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2013 et Plan d'action 2014 – Adoption**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le *Bilan de l'année 2013* (annexe A) ainsi que le *Plan d'action 2014 à l'égard des personnes handicapées* de la Ville de Varennes (annexe B) qui sont joints en annexe des présentes comme si au long réécités.

Adoptée.

2014-040 Nomination des membres - Comités

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal entérine les nominations d'élus municipaux et des directeurs de services concernés aux comités et commissions cités en annexe des présentes.

Que les présentes nominations remplacent toutes nominations précédentes.

Adoptée.

**2014-041 Commission de la culture, du patrimoine et de toponymie (citoyens)
Nomination de membres**

Considérant la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date 22 janvier 2014;

Considérants que la commission à trois (3) sièges vacants;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soient nommées à titre de membres les personnes suivantes : madame Nadine Robert, messieurs Pierre Morin et Frédéric Dufour.

Adoptée.

**2014-042 Commission de la culture, du patrimoine et de toponymie de la Ville de Varennes
Adoption du plan d'action de la politique culturelle 2013-2014-2015**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 17 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal adopte le plan d'action de la politique culturelle 2013-2014-2015, tel qu'annexé aux présentes comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2014-043 Conférence et salon professionnel sur les collectivités durables 2014
Délégation du Conseil**

Considérant le rapport de recommandation de la direction générale en date du 23 janvier 2014;

Considérant les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer monsieur le maire Martin Damphousse et monsieur Sébastien Roy, directeur générale pour assister à la Conférence et au salon professionnel sur les collectivités durables 2014 de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM), qui se déroulera du 11 au 13 février 2014, à Charlottetown.

Les dépenses liées aux frais de déplacement pour monsieur le maire Martin Damphousse seront assumées par la FCM ainsi que sa première nuitée. Les autres frais seront assumés par la Ville de Varennes. Leurs dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2014-044 Programme « Ma municipalité en Défi Santé j'y crois » - Mars 2014
Gratuité des activités**

Considérant la mise en place du défi santé 5/30 débutant le 1^{er} mars prochain;

Considérant l'implication des municipalités dans ce programme pour sensibiliser, mobiliser et soutenir les familles aux saines habitudes de vie;

Considérant la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 24 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la gratuité des activités libres, tel que présenté en annexe de la présente.

Adoptée.

**2014-045 Subvention annuelle 2014 Maison des jeunes de Varennes
Programme sport et loisir et frais de fonctionnement**

Considérant le rapport de recommandation de la chef de division des Services récréatifs et communautaires en date du 24 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la trésorière à remettre à la Maison des jeunes de Varennes la subvention annuelle liée aux frais de fonctionnement au montant de 40 000 \$.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à remettre à la Maison des jeunes de Varennes la subvention pour le programme sports et loisirs, au montant de 15 000 \$, en deux (2) versements égaux, soit un premier en mars et le second en septembre suite au dépôt et à l'analyse des rapports d'activités exigés.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à remettre à la Maison des jeunes de Varennes la subvention au montant de 1 300 \$ dans le cadre du Festival jeunesse 2014.

Certificat de la trésorière numéro 2486

Adoptée.

**2014-046 Résolution d'appui – Demande d'autorisation à la CPTAQ
Utilisation autre qu'à des fins agricoles
Partie du lot 96, chemin de la Côte-d'en-Haut**

Considérant que monsieur Serge Laliberté est propriétaire d'une partie du lot 96 situé entre le chemin de la Côte-d'en-Haut et le fleuve Saint-Laurent sur lequel un relief peu homogène est présent;

Considérant que la section visée, d'une superficie d'environ 1.5 hectare, aurait avantage à être remblayée;

Considérant que le projet soumis est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ formulée par monsieur Serge Laliberté afin de permettre l'utilisation à fins autres qu'agricoles d'une partie du lot 96 situé entre le chemin de la Côte-d'en-Haut et le fleuve Saint-Laurent conditionnellement à ce qui suit :

- Les travaux de remplissage, incluant l'entrée et la sortie des camions sur le site visé par la demande, sont prohibés le samedi et le dimanche ainsi qu'entre 21 h et 7 h du lundi au vendredi;
- Le requérant, ou son entrepreneur doit s'assurer de nettoyer quotidiennement les rues, chemins et propriétés privées qu'il salit durant la réalisation des travaux de remplissage. Dans l'éventualité où le requérant ou son entrepreneur néglige de se conformer à la présente directive, la Ville se réserve le droit, sans avis, de faire nettoyer par d'autres les endroits salis, et ce, aux frais du requérant;
- Aucun remblayage ne doit être fait dans la bande riveraine du cour d'eau du Ruisseau du Pays-Brûlé situé à proximité de la zone visée par les travaux.

Adoptée.

**2014-047 Aide financière à l'amélioration du réseau routier MTQ
Exercice financier 2013-2014
Rue Dalpé
Confirmation des travaux**

Considérant la résolution 2013-061 adoptée le 4 février 2013 pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'aide financière à l'amélioration du réseau routier MTQ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve les dépenses relatives aux travaux de la rue Dalpé sur le territoire de la Ville de Varennes pour un montant de 1 134 438.17 \$ plus taxes applicables;

Que lesdits travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

Que la présente démarche s'inscrive dans le processus de demande de subvention dans le cadre de l'amélioration du réseau routier municipal;

Que copie de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron.

Adoptée.

2014-048 Demande de transferts budgétaires 2013 et 2014

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 83 386 \$ pour 2013 et de 22 670 \$ pour 2014, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 30 janvier 2014 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long réité.

Adoptée.

2014-049 Adhésion au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papiers recyclés de la MRC de Marguerite-D'Youville

Considérant l'adoption, par la MRC de Marguerite-d'Youville de la résolution 2014-01-016 relativement au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés par appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes adhère au regroupement d'achat avec les municipalités de la MRC de Marguerite d'Youville et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et autorise la MRC à procéder, pour la période du 14 mai 2014 au 13 mai 2015, à un appel d'offres public concernant ledit regroupement régional d'achat de papier à photocopier et à un appel d'offres sur invitation pour les enveloppes, le tout conformément aux modalités des regroupements des années passées;

Que la directrice des Finances et trésorière soit autorisée à signer tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

2014-050 Ajustement au montant de l'offre - 1719, route Marie-Victorin

Considérant l'adoption par le conseil municipal de la résolution numéro 2013-353 lors de la séance générale du 9 septembre 2013;

Considérant les dispositions de l'article 53.11 de la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., c. E-24);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville autorise ses procureurs, De Chantal D'Amour Fortier s.e.n.c.r.l., à offrir une somme de 85 000 \$ à titre d'offre détaillée à la propriétaire aux fins de l'acquisition des dits immeubles, en lieu et place du montant de 80 000 \$ prévu à la résolution 2013-353.

Certificat de la trésorière numéro 2490

Adoptée.

**2014-051 Embauche de deux (2) pompiers à temps partiel
Service de Sécurité Incendie**

Considérant le rapport de recommandation d'embauche préparé par la chef de division, ressources humaines le 24 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir les services de MM. Antonio Peccia et Philippe Therrien, à titre de pompiers à temps partiel, à compter du 10 février 2014, selon les dispositions de la convention collective du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes.

Adoptée.

**2014-052 Nomination – Greffière-adjointe
Services juridiques et greffe
Madame Marie-Pascale Lessard**

Considérant la recommandation de la chef de division, ressources humaines en date du 24 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme la nomination de madame Marie-Pascale Lessard au poste de greffière-adjointe aux Services juridiques et greffe, poste cadre à temps complet, à compter du 3 février 2014.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2014-053 Nomination – Chef de division développement économique
Direction générale
Monsieur Guillaume Marchand**

Considérant la recommandation de la chef de division, ressources humaines en date du 24 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme la nomination de monsieur Guillaume Marchand au poste de chef de division développement économique à la direction générale, poste cadre à temps complet, rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2014-054 Nomination – Conseillère en gestion des ressources humaines
Direction générale
Madame Mélissa Lanctôt**

Considérant la recommandation de la chef de division, ressources humaines en date du 24 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme la nomination de madame Mélissa Lanctôt au poste de conseillère en gestion des ressources humaines à la direction générale, poste cadre à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2014.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

2014-055 Acceptation – Mesures transitoires à appliquer à l'entente de services à long terme – Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu inc.

Attendu l'entente de services intervenue avec les Services animaliers de la Vallée-du Richelieu inc. (SAVR) pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018;

Attendu que les conditions financières applicables prévoient à l'article 18.1 que les services visés aux articles 8.2.1 à 8.2.3 de l'entente sont facturés à la municipalité sur la base d'honoraires de 4 \$ par citoyen incluant un service de vente de médailles de chien uniquement;

Attendu que la construction et l'implantation de l'ensemble des services des SAVR ne sont pas encore complétées;

Attendu que dans les circonstances SAVR propose la réduction des honoraires susmentionnés à 3 \$ par citoyen incluant un service de vente de médailles de chien uniquement pendant la période de temps nécessaire pour compléter la construction et l'implantation de l'ensemble des services; cette période étant fixée à un maximum de douze (12) mois;

Attendu que les membres du conseil sont d'accord avec cette mesure transitoire proposée par SAVR;

En conséquence, Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appliquer à l'entente de services intervenue avec SAVR pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018 la mesure transitoire suivante, pendant la période de temps nécessaire pour compléter la construction et l'implantation de l'ensemble des services; cette période étant fixée à un maximum de douze (12) mois, soit :

« 18.1 Pour tous les services visés aux articles 8.2.1 à 8.2.3 :

Des honoraires de 3 \$ par citoyen pour la municipalité incluant un service de vente de médailles de chien uniquement. »

Adoptée.

**2014-056 Mandat de maire suppléant
Modification à la résolution 2013-438**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier la résolution 2013-438, adoptée le 18 novembre 2013 afin que les mandats de maires suppléants soient attribués comme suit :

- Monsieur le conseiller Francis Rinfret agira comme maire suppléant les mois de février, mars et avril 2014,
- Monsieur le conseiller Marc-André Savaria agira comme maire suppléant les mois d'août, septembre et octobre 2014.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'implantation d'une piste cyclable sur le chemin de Baronnie entre Verchères et la montée de Picardie
- Rumeur d'implantation d'un Costco à Varennes
- Implantation d'une route de contournement pour le transport lourd
- Échéancier pour l'obtention des servitudes sur la rue Sainte-Anne
- Motif sur la coupe d'arbre sur le lot 63
- Développement Eau Boisé
- Hauteurs de bâtiments autorisés par le règlement 707-54
- Négociation pour le renouvellement de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent
- Servitude de nuisance pour l'odeur dans le secteur Eau Boisé
- Demande d'une soirée de présentation publique du résultat des fouilles archéologiques sur la rue Sainte-Anne
- Mode d'obtention des emprises nécessaires à l'implantation d'une route de contournement du transport lourd
- Mode de paiement des infrastructures nécessaires à l'implantation du siège social du Groupe Jean Coutu

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 35.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA